

OTTAWA, 28 OCTOBRE 2013

Société Royale du Canada

Examen du Code de sécurité 6 : Risques potentiels pour la santé humaine associés aux champs de radiofréquence produits par les dispositifs de télécommunication sans fil.

Présentation du collectif :

Sauvons nos Enfants des Micro-Ondes (SEMO)

-Save our children from microwaves-

Code de sécurité 10 plutôt que 6 :

Pour une protection de la population basée sur une utilisation des communications sans fil (micro-ondes) de 10 ans plutôt que de 6 minutes.

Index :

Page 2 à 6 Plaidoyer du SEMO

Références :

Page 7 IARC-CIRC Classement 2B des micro-ondes (31 mai 2011)

Page 8 BIOINITIATIVE 2012 (janvier 2013)

Page 9 Henry Lai- Microwaves from cell Tower and biological effects, NRC Research Press (5 novembre 2010)

Page 10 Rapport et cinq recommandations du Comité permanent de la Santé suite à l'examen des effets possibles sur la santé des rayonnements des micro-ondes (décembre 2010)

François Therrien

Porte-parole du collectif SEMO

ftherrien@aei.ca www.dangersemo.com

Code de sécurité 10 plutôt que 6

Pour une protection de la population basée sur une utilisation des communications sans fil (micro-ondes) de 10 ans plutôt que de 6 minutes.

Dans la cadre de :

Examen du Code de sécurité 6 : Risques potentiels pour la santé humaine associés aux champs de radiofréquence produits par les dispositifs de télécommunication sans fil.

Par un comité d'experts, réunis par la Société Royale du Canada à l' Université d'Ottawa, le lundi 28 octobre 2013, et ce, à la demande de Santé Canada.

Nous demandons un code de sécurité canadien révisé en fonction de l'évidence scientifique reconnue mondialement basé sur 10 ans d'utilisation et d'exposition plutôt que sur les 6 minutes d'exposition du *Code de sécurité 6* actuellement utilisé par Santé Canada.

M. le Président, Membres du comité,

Le collectif SEMO est impliqué depuis 2008 dans ce dossier en vue de voir appliquer le principe de précaution pour la population relativement aux effets néfastes sur la santé provoqué par les micro-ondes provenant des dispositifs de communication sans fil. Après diverses actions citoyennes (lettres, manifestation, pétitions) de notre part, la Direction de la santé publique du Québec a examiné cette problématique et, après deux ans d'étude, a dû se conformer à la position de Santé Canada et aux normes du Code de sécurité 6.

Nous avons aussi saisi de ce dossier l'ensemble des partis politiques fédéraux et ils ont accepté d'examiner cette problématique au sein du Comité de santé de la Chambre des communes en 2010 (Examens des effets sur la santé des micro-ondes des communications sans fil, 27 et 29 avril et 28 octobre 2010). Lors de ces auditions, le SEMO a organisé le témoignage de cinq scientifiques internationaux qui ont fait état de leurs recherches remettant en cause la validité du code de sécurité 6 pour protéger la population. Le rapport final rédigé par les 11 députés contenait cinq recommandations, dont la mise sur pied d'un registre des personnes électrosensibles affectées par les appareils sans fil (...) et d'un programme de sensibilisation pour l'utilisation sécuritaire des appareils (rapport publié en décembre 2010).

Le 13 décembre 2012, à l'exception des députés conservateurs formant le présent gouvernement , tous les autres députés des partis politiques (132 députés, NPD, Bloc, Vert) ont voté pour qu'un droit de refus soit accordé aux municipalités du Canada lors de l'implantation d'antennes relais de télécommunication sur leur territoire (projet de loi du Député de Châteauguay, NPD Sylvain Chicoine) . Ce projet de loi avait pour origine les craintes des citoyens pour leur santé devant l'exposition en croissance exponentielle provenant des micro-ondes des antennes relais.

Le Code de sécurité 6 est basé sur une élévation de température des tissus humains après une exposition de 6 minutes aux micro-ondes, cette norme est reconnue mondialement et était en vigueur avant l'utilisation par le grand public des technologies de communication sans fil.

Nous souhaitons pour la sécurité de la population du Canada une autre norme de sécurité basée sur une exposition quasi permanente minimale de dix ans, et ce au niveau d'exposition des appareils de communications sans fil irradiant de manière permanente (antenne-relais et WiFi) et ponctuelle (Cellulaire et téléphone sans fil).

L'élaboration d'un «Code de sécurité 10 ans» en matière de micro-ondes ne relève pas de la science-fiction. Il existe depuis plusieurs années des autorités scientifiques internationales et indépendantes qui ont recensé les recherches scientifiques reconnues qui permettraient d'élaborer cette nouvelle norme. De nombreux pays, et plusieurs villes, ont établi des normes de protection pour la population bien en deçà du Code de sécurité 6(...)

1-. Il y a principalement le rapport du centre international de recherche sur le cancer (CIRC) (relevant de L' Organisation mondiale de la santé, OMS) composé de 31 spécialistes scientifiques internationaux classant comme une «source probable et crédible de cancer» l'exposition aux micro-ondes des appareils de communication sans fil (pas seulement celles provenant des cellulaires). Cette étude exhaustive, publiée le 31 mai 2011, de la littérature scientifique sur l'objet spécifique et limité du cancer est sans précédent et constitue désormais une référence incontournable en matière de protection de la santé publique. Vous devriez non pas uniquement prendre connaissance de la conclusion, mais également consulter et tenir compte des recherches reconnues ayant conduit à ce résultat.

2-. Cette conclusion du CIRC ajoute à la crédibilité d'autres rapports internationaux émanant de chercheurs scientifiques reconnus mondialement, qui faisait eux aussi état d'effets néfastes sur la santé. Les plus connus sont les rapports scientifiques Bioinitiatives de 2007 et de 2012. (plusieurs milliers d'études dans chaque rapport et une trentaine de chercheurs internationaux) Pour la première fois une équipe canadienne de docteurs et chercheurs du département de médecine de l'université McGill signe un chapitre complet du rapport de 2012 relatant une recherche expliquant un mécanisme causal d'effet sur la santé provenant d'une très faible exposition aux champs magnétique semblable à ceux des technologies sans fil. (Dr Paul Héroux, section 16, Bioinitiative 2012)

Ces rapports sont critiqués à cause de la finalité de ceux-ci, soit -mettre en évidence les effets biologiques néfastes sur la santé prouvés scientifiquement. Ce refus de légitimer ces rapports par les industriels ne change pas le fait que des milliers de recherches prouvent de nombreux effets néfastes sur la santé. Vous devez cesser d'utiliser le «poids de l'évidence» qui sert à maintenir la norme actuelle qui permet un développement sans aucune contrainte au profit de l'industrie des télécommunications et reconnaître la nécessité de protéger la santé humaine des effets néfastes micro-ondes. Le mandat du comité est la protection de la santé humaine et non le maintien des affaires de l'industrie de la communication.

3. Rayonnement des antennes relais et effets néfastes sur la santé. Le docteur américain Henry Lai, a publié une revue exhaustive d'une soixantaine études scientifiques faites sur l'état de santé des populations habitant autour des sites d'antenne-relais de téléphonie. On y retrouvait des augmentations significatives d'effets néfastes sur la santé, aussi variés que les maux de

têtes, insomnie, concentration ... jusqu'au cancer pour ceux qui habitent à proximité des sites d'antennes relais. Les conclusions étaient d'éloigner les sites d'antenne-relais des populations et de prévoir une exposition maximale aux radiations.

(Revue *Dossiers Environnement*, des Presses scientifiques du CNRC, revue de la littérature réalisée par un biologiste américain de l'Université de Washington, Henry Lai, et Blake Levitt, 5 novembre 2010 . Extrait : «On ne peut plus vraiment continuer à nier les symptômes qui sont rapportés de bonne foi» écrivent-ils. «Ces observations couvrent maintenant une période de 50 ans. Il ne s'agit plus de savoir si les symptômes sont d'origine psychosomatique - cela faisant insulte aux médecins et aux citoyens qui en font état. La seule question qui se pose maintenant, c'est d'établir des normes d'exposition.»

Le comité doit prendre connaissance de cette revue et consulter les recherches significatives dont elle fait mention pour justifier la conclusion.

4- Les témoignages des six experts scientifiques ayant témoigné pour le SEMO devant le Comité de santé à Ottawa en 2010 ont su convaincre les députés membres du comité de santé. Il s'agit des témoignages des scientifiques suivants : Dr Ole Johansen (Suède) , Dr Dimitri Panagopoulos (Grèce), Dre Annie Sasco (France) Dr Andrew Goldworthy (Angleterre), Dr Martin Blank (États-Unis) et Magda Havas (Canada). Une consultation de leur témoignage, des recherches et des documents fournis à cette occasion sont pertinentes pour ce comité. (Le comité de Santé de la chambre des Communes possède ces documents)

L'électrosensibilité est aujourd'hui une réalité reconnue par la médecine environnementale et, en attente d'une compréhension du mécanisme biologique provoquant ces effets néfastes sur la santé, seules la réduction de l'exposition aux radiations et des périodes de repos, sans exposition électromagnétique, peuvent soulager les nombreux symptômes répertoriés de l'électrosensibilité.

En attendant l'élaboration de la norme «code de sécurité 10 ans» en matière d'exposition aux micro-ondes, le comité devrait recommander l'application immédiate du principe de précaution en matière d'exposition de la population.

Ce principe de précaution doit avoir deux volets :

1. Le premier doit être la réduction, volontaire ou par contrainte réglementaire, par l'industrie du niveau d'exposition permanente et involontaire de la population par la modification des niveaux de rayonnement provenant des antennes relais (distance et intensité) et des routeurs WiFi (interrupteur et intensité);
2. Le second doit être des conseils d'utilisations sécuritaires visant à réduire l'exposition individuelle par des mesures volontaires tel que recommandé par le Comité de santé dans son rapport en décembre 2010.

Le niveau d'exposition de radiations maximale de la population que le comité devrait suggérer immédiatement aux responsables de Santé Canada est de 0,6V/m (1000 uW/m²) tel que recommandé par les rapport Bioinitiative 2007 et 2012, et le Parlement européen le 28 mai 2011 et appliqué actuellement dans la ville de Paris.

Vous êtes des scientifiques et ce comité fait appel à vous pour vos connaissances et votre expérience scientifique. Mais malheureusement, le problème de l'effet sur la santé est en réalité est beaucoup plus économique que scientifique, Les compagnies de télécommunication et les gouvernements font des fortunes avec cette technologie récente, encore en pleine croissance.

Le député du Bloc Québécois Serge Cardin (devenu député du PQ en 2012) a témoigné devant le Comité de Santé à deux reprises (27 et 29 avril 2010) que son cerveau était affecté avant même que la sonnerie de son cellulaire ne sonne. (impulsion électromagnétique intense précédant la sonnerie (...))
Il souhaitait que l'industrie tienne compte volontairement de cette réalité. Malheureusement l'industrie a continué à nier cette réalité humaine de moins en moins exceptionnelle.

Un scientifique représentant Santé Canada a par la suite comparé le cellulaire avec l'automobile. (Riadh Habash, Université Ottawa) : même s'il y avait de nombreux morts sur les routes, personne ne remettait en question l'utilisation de l'automobile...

À cela nous répondons que l'utilisation de l'automobile a été l'objet de nombreuses mesures de précaution au cours des 50 dernières années. Il a fallu beaucoup de temps à l'industrie pour installer des ceintures de sécurité (les constructeurs ne voulaient pas admettre publiquement que leurs produits étaient dangereux), des ballons gonflables et des pare-chocs absorbants. En fait c'est uniquement la réglementation des gouvernements qui les a contraints à protéger les conducteurs et les passagers.

Aujourd'hui l'industrie de communications sans fil sait que son produit est dangereux, mais elle tergiverse, sème le doute scientifique, utilise des moyens légaux et illégaux pour retarder la réglementation, manipule le contenu de la grande majorité des médias et fait une promotion délirante de ses produits, surtout chez les jeunes. Il faut une réglementation sur l'intensité des niveaux d'expositions et des appareils sécuritaires et, alors, nous apprendrons à vivre avec les inconvénients que peut apporter cette nouvelle réglementation, tout comme on conduit désormais notre automobile avec une ceinture de sécurité.

Aujourd'hui, avec uniquement le code de sécurité 6 comme protection contre les micro-ondes des communications sans fil, nous acceptons la mainmise de l'industrie sur notre santé et surtout celle des jeunes et des personnes dont le système immunitaire est diminué.

Les communications sans fil vont continuer à progresser, mais cela doit se faire dans le respect de l'évidence scientifique reconnue des effets néfastes sur la santé.

Nous, de plus en plus de citoyens et de scientifiques, sommes convaincus des effets néfastes sur la santé de cette technologie. Les micro-ondes des communications sans fil transmettent de l'énergie perturbatrice pour le corps humain. Heureusement tous ne sont pas affectés, mais ceux qui le sont en souffrent de plus en plus.

Vos recommandations à Santé Canada seront historiques, Soyez courageux et à la hauteur de votre compétence et de votre intégrité professionnelle.

Merci de votre attention

François Therrien

Enseignant en électricité

Porte-parole du collectif SEMO-Sauvons nos Enfants des Micro-Ondes